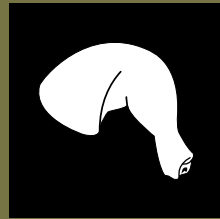
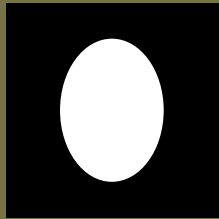




CONSEIL NATIONAL DES PRODUITS AGRICILES

2005 EN REVUE

05



Édifice Canada

10^e étage,
344, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1R 7Y3

Téléphone : (613) 995-6752
TTY/ATS : (613) 943-3707
Télécopieur : (613) 995-2097

Site Web :
<http://www.nfpc-cnpa.gc.ca>
Courriel : nfpcweb@agr.gc.ca

© Ministère des Travaux publics
et des Services gouvernementaux
Canada, 2006

No de cat. A99-2/2005
ISBN : 0-662-69366-3

MISSION

Notre mission consiste à veiller à ce que le système national de gestion de l'offre pour la volaille et les œufs de même que l'Office canadien recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie travaillent dans le meilleur intérêt de tous les intervenants;

et à

promouvoir la force des secteurs de l'agroalimentaire à l'égard desquels le Conseil a une responsabilité.

MANDAT

Notre mandat consiste à :

- conseiller le ministre sur les questions relatives à la création et au fonctionnement des offices prévus par la présente loi en vue de maintenir ou promouvoir l'efficacité et la compétitivité du secteur agricole;
- contrôler l'activité des offices afin de s'assurer qu'elle est conforme aux objets;
- travailler avec les offices à améliorer l'efficacité de la commercialisation des produits agricoles offerts sur les marchés interprovincial, d'exportation et, dans le cas d'un office de promotion et de recherche, sur le marché d'importation ainsi que des activités de promotion et de recherche à leur sujet;
- consulter régulièrement les gouvernements de toutes les provinces ayant intérêt à la création ou à l'exercice des pouvoirs d'un ou de plusieurs offices dans le cadre de la présente loi.

PORTEFEUILLE D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)
Conseil national des produits agricoles (CNPA)
Commission canadienne du lait (CCL)
Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
Commission canadienne des grains (CCG)
Financement agricole Canada (FAC)

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE	2
EXAMEN DU CONSEIL	6
Affaires du Conseil	6
Plaintes	6
Accords fédéraux-provinciaux (AFP)	7
Application de la <i>Loi sur la commercialisation des produits agricoles</i>	9
Au-delà des frontières canadiennes	9
Initiatives en matière de communication	10
ÉTAT DE L'INDUSTRIE	11
Revue des offices	11
Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD)	11
Producteurs de poulet du Canada (PPC)	12
Office canadien de commercialisation des œufs (OCCO)	13
Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair (OCCOIPC)	15
Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie (OCRDM PBB)	15
Questions de l'heure dans l'industrie	16
Négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)	16
La grippe aviaire (GA)	17
L'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)	17
PERSPECTIVES D'AVENIR	18
CADRE LÉGISLATIF	19
COORDONNÉES DES INTERVENANTS ET DES PERSONNES-RESSOURCES	20

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

UN DE NOS POINTS FORTS EST NOTRE APTITUDE À TRAVAILLER DE CONCERT AVEC NOS PARTENAIRES DE L'INDUSTRIE ET DU GOUVERNEMENT. CES RELATIONS POSITIVES NOUS PERMETTENT DE MIEUX COMPRENDRE LES ENJEUX, DE TRAITER LES PROBLÈMES AU FUR ET À MESURE QU'ILS SE PRÉSENTENT ET DE FOURNIR AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE UN APERÇU PANCANADIEN.



Si nous réexaminons l'année à l'étude, nous pouvons être fiers des résultats et de la façon dont nous avons relevé les défis. Avec cinq nouveaux membres au Conseil et le roulement de certains employés, nous pouvons dire que 2005 a apporté au CNPA son contingent de défis. Nous devons également nous assurer que les nouvelles politiques pangouvernementales sur la gestion interne soient mises en œuvre dans le délai prescrit, ce qui n'était pas un mince exploit pour un petit organisme.

Un de nos points forts est notre aptitude à travailler de concert avec nos partenaires de l'industrie et du gouvernement. Ces relations positives nous permettent de mieux comprendre les enjeux, de traiter les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent et de fournir au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire un aperçu pancanadien. Cette force est de bon augure pour nos activités futures, comme notre collaboration avec les industries avicole et ovicole en matière de négociations commerciales internationales.

Bien que la plupart de nos affaires concernent les quatre offices nationaux de gestion de l'offre, nous travaillons également avec l'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie (OCRDMPBB). En 2005, le Conseil a approuvé le premier prélèvement national de l'Office—un pas en avant essentiel. Nous poursuivrons notre travail avec l'Office afin d'établir un prélèvement sur les importations de bœuf, ce qui assurera un appui plus soutenu aux activités de promotion et de recherche de l'industrie nationale.

À la lecture du présent document, vous constaterez que nous avons beaucoup amélioré notre façon de faire. Nous avons rationalisé les procédures de plaintes et mis au point un ensemble de mécanismes de résolution alternative des différends. Nous avons revitalisé la gestion stratégique en adoptant la fonction de contrôle moderne et en mettant en application le cadre de mesure de la planification et du rendement. De même, nous avons amélioré le manuel de gouvernance et mis en place un processus pour rationaliser l'application de la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles*. Après avoir réalisé la plupart des objectifs du *Plan stratégique, 2003–2006*, nous avons renouvelé le plan et planifié notre cheminement jusqu'en 2009.

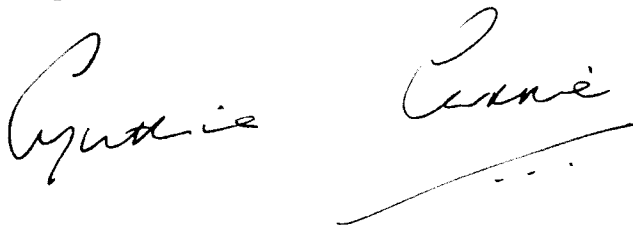
Pour ce qui touche à l'avenir, le Conseil continuera à encourager les offices de gestion de l'offre du dindon, des œufs et des œufs d'incubation de poulet à chair à renouveler leurs accords fédéraux-provinciaux (AFP). Ces accords offrent des possibilités en matière d'innovation et de transparence ainsi qu'un système de répartition équitable en permettant une croissance inégale des marchés. Le Conseil continuera aussi à encourager la diffusion d'information plus exhaustive sur les marchés, de sorte que les offices avicoles et ovocoles puissent prendre des décisions éclairées en ce qui a trait à la production et à la commercialisation.

Je suis convaincue de notre future réussite grâce au travail acharné de mes collègues du Conseil et du personnel, qui ont fait preuve d'engagement et de coopération en s'attaquant à des questions complexes.

Je profite de l'occasion pour souligner les efforts soutenus des offices nationaux de gestion de l'offre et des intervenants de l'industrie pour trouver un terrain d'entente et préparer l'avenir. Par leur engagement envers le partenariat, l'intégrité et le leadership, les industries canadiennes de la volaille et des œufs se renforcent. L'industrie canadienne du bœuf, grâce à ses propres efforts coopératifs, reprend aussi de la vigueur en relançant ses marchés d'exportation. Je suis convaincue que son avenir sera florissant.

Nous sommes fiers de nos réalisations, mais ils ne sont qu'un prélude au succès futur du Canada, où les partenariats constituent le fondement d'un leadership solide.

La présidente

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is 'Cynthia Currie' written in a cursive style. The signature on the right is also 'Cynthia Currie' in a similar cursive style, but with a long horizontal line underneath it.

Cynthia Currie

MEMBRES



De gauche à droite : Roger Richard (membre), Michel Veillette (membre), Susan Johnson (membre), Ron O'Connor (vice-président), Cynthia Currie (présidente), Terry Hayward (directeur exécutif), Maurice Giguère (membre), Stewart Affleck (membre).

Absents : Juliann Blaser Lindenbach (membre), Larry Campbell (membre—son mandat s'est terminé en novembre 2005)

PERSONNEL



De gauche à droite : Lisette Wathier, Keith Wilkinson, Carole Hotte, Pierre Bigras, Lise Leduc, Terry Hayward, Reg Milne, Carola McWade, John Kirk, Christine Kwasse, Kevin McBain, Chantal Lafontaine, Demeena Seyann

Absents : Laura LeBoeuf, Patricia Lepage

PLAN STRATÉGIQUE DU CONSEIL

Le Conseil achève son plan stratégique triennal, lequel poursuit les objectifs suivants :

- faire en sorte que le système de gestion de l'offre fonctionne dans le meilleur intérêt de tous les intervenants; assurer une supervision transparente et responsable des offices nationaux de commercialisation en matière de poulet, dindon, œufs et œufs d'incubation; travailler de concert avec les partenaires des gouvernements provinciaux et territoriaux pour renouveler les accords qui vont renforcer le système de gestion de l'offre;
- promouvoir la force, la compétitivité et la rentabilité des secteurs et collaborer à améliorer leur capacité à répondre aux besoins du marché; encourager les possibilités relatives au marché de l'exportation, aux normes supérieures de salubrité des aliments, à une gestion améliorée de la chaîne d'approvisionnement et à d'autres mesures avantageuses pour l'industrie canadienne de l'agriculture et de l'agroalimentaire; fournir une orientation sur les mérites et les processus pour créer des offices de promotion et de recherche; et
- continuer à améliorer la gestion efficace, transparente et réceptive des activités du Conseil; réaliser cette opération en améliorant les procédures de planification stratégique, de rapport de gestion et d'exploitation.



En octobre 2005, les membres et le personnel de niveau supérieur du Conseil se sont réunis pour commencer à élaborer le *Plan stratégique, 2006–2009*. Ce plan sera finalisé et rendu public dès le début de 2006. Le Conseil devra être proactif en :

- informant le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et les responsables des politiques concernant les activités des offices nationaux et les répercussions possibles qu'auront les politiques nationales et les ententes commerciales internationales sur les industries réglementées des produits agricoles;
- fournissant un programme actif d'information au secteur de l'agroalimentaire pour souligner l'importance et les avantages d'une coopération entre gouvernements et intervenants en matière de réglementation de la commercialisation;
- amenant les offices et les acteurs du secteur à discuter des possibilités et des défis d'importance auxquels font face les industries concernées.



CETTE ANNÉE A ÉTÉ TRÈS OCCUPÉE ET FRUCTUEUSE POUR LE CONSEIL ET SON PERSONNEL ... LE CONSEIL A ÉGALEMENT RENCONTRÉ SES HOMOLOGUES PROVINCIAUX, LES RÉGIES ALIMENTAIRES, POUR EXAMINER LES DÉFIS AUXQUELS FONT FACE LES INDUSTRIES RÉGLEMENTÉES DES PRODUITS AGRICOLES.

EXAMEN DU CONSEIL

AFFAIRES DU CONSEIL

Cette année a été très occupée et fructueuse pour le Conseil et son personnel. Le Conseil a tenu 13 réunions en 2005; dont sept par téléconférence et six en personne. Les membres du Conseil ont participé régulièrement aux réunions des cinq offices nationaux qu'il supervise et même aux réunions du Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de vollailles (CCTOV). Le Conseil a également rencontré ses homologues provinciaux, les régies agroalimentaires, pour examiner les défis auxquels font face les industries réglementées des produits agricoles.

Le Conseil a entrepris des démarches pour offrir aux intervenants des solutions autres que le mécanisme de recours officiel pour résoudre leurs différends. À l'automne, de l'information a été circulée sur les autres méthodes de résolution des différends qui seront offertes. Dorénavant, si un processus de résolution parallèle des différends n'est pas possible, le Conseil pourrait gérer les plaintes en tenant des audiences publiques, aux termes de l'article 8 de la Loi sur les offices des produits agricoles (LOPA).

PLAINTES

En 2005, le Conseil a répondu à trois plaintes déposées par des intervenants.

En avril, le CCTOV a déposé une plainte contre les contingents établis par les Producteurs de poulet au Canada (PPC) pour la période A-66 (du 26 juin au 20 août) et l'ensemble du processus d'établissement des contingents. Le Conseil a enquêté sur la plainte et a convoqué une réunion des parties. Il a également participé à la réunion du conseil d'administration des PPC en juillet pour observer comment les administrateurs établissent les contingents. Le Conseil a fait plusieurs recommandations à l'Office sur la façon d'améliorer le processus.

En juillet, l'Office de commercialisation du dindon de la Colombie-Britannique a déposé une plainte relative au règlement sur le contingentement proposé par l'Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD) pour 2005–2006 et à la méthode de contingentement de l'Office. Même si le Conseil a finalement rejeté la règlement proposé, la plainte demeure en suspens en attendant les résultats du processus de facilitation de l'OCCD. Ce processus a été amorcé par l'OCCD afin de trouver une méthode de contingentement qui réponde aux besoins de ses membres et respecte ses responsabilités légales.

En novembre, le CCTOV a déposé une autre plainte contre les PPC, concernant cette fois le contingent pour la période A-70 et, encore, contre le processus global d'établissement des contingents. Le Conseil a rencontré les deux parties concernées. Ils en sont venus à une entente consistant à former un comité technique conjoint de l'industrie pour mettre au point et mesurer des indicateurs du marché qui permettraient de prévoir à long terme avec plus de précision l'offre et la demande de poulet.

ACCORDS-FÉDÉRAUX PROVINCIAUX (AFP)

L'Office canadien de commercialisation des œufs (OCCO), l'Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD) et l'Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair (OCCOIPC) ont poursuivi leur travail à l'égard du renouvellement de leur AFP. Les discussions de l'OCCO et de l'OCCD visaient aussi à résoudre les questions relatives à la méthode de contingentement utilisée par chaque office.

L'Association nationale des régies agroalimentaires a convoqué ses membres à des ateliers qui ont eu lieu en avril et en mai. Ces ateliers avaient pour but de définir clairement et logiquement les attentes des provinces à l'égard du secteur à offre réglementée et d'adopter un ensemble de principes acceptables aux gouvernements. Ces principes guideront les offices dans l'élaboration de leurs politiques de contingentement. Parmi les participants aux ateliers, on comptait les membres de l'Association nationale des régies agroalimentaires provenant des dix provinces (présidents et directeurs des régies provinciales) ainsi que des sous-ministres adjoints responsables des politiques agricoles de plusieurs provinces. Quant aux participants fédéraux, on comptait des représentants du Conseil et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Le principe fondamental qui a été établi au cours des ateliers touche à l'intégration d'une croissance différentielle aux méthodes de contingentement élaborées par l'office concerné. Ce principe semblait en harmonie avec les objectifs initiaux de gestion de l'offre et être un prérequis pour créer un système fort, flexible et réceptif, pouvant s'adapter aux nouveaux marchés, aux règles du commerce international et aux objectifs provinciaux en matière de politique.

On retrouve également d'autres principes généraux, comme la protection des investissements financiers, la prise en considération d'autres approches régionales de contingentement, l'appui à l'innovation, des mécanismes efficaces de résolution des différends et des politiques d'exportation qui sont « acceptables à l'OMC ». Et enfin, les AFP doivent répondre au meilleur intérêt de tous les membres de la chaîne de valeur.

Les membres de l'Association nationale des régies agroalimentaires ont consigné les principes en question dans un rapport afin de favoriser le dialogue avec les quatre offices nationaux de commercialisation. Des réunions ont eu lieu à l'automne avec chaque office. En général, les offices ont réagi de façon positive aux principes, et ils ont bien accueilli l'initiative de l'Association en vue d'aider à résoudre les questions en suspens entourant les politiques de contingentement et l'achèvement à temps des AFP.

L'avancement du renouvellement de l'AFP de chaque office est décrit ci-dessous.

Les Producteurs de poulet du Canada (PPC)

Un AFP renouvelé a été signé en juin 2001, englobant une nouvelle approche de contingentement. La méthode axée sur la formule « descendante » était



désormais plutôt axée sur un régime « ascendant » en fonction du marché. Cependant, le nouvel accord ne remplissait pas les objectifs de réceptivité au marché de certaines provinces. Les PPC ont présenté le projet de modification à l'office de commercialisation et à la régie agroalimentaires de chaque province en 2003. En 2005, ils cherchaient encore une entente avec les provinces.



Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair (OCCOIPC)

En 2005, l'Office a terminé son travail sur un nouveau AFP et les annexes qui s'y rattachent. Ce document sera distribué à tous les signataires en 2006 afin qu'ils en examinent le contenu et lui fassent part de leurs commentaires. Les modifications proposées à la *Proclamation* de l'Office (annexe A de l'AFP) comprennent, entre autres, retirer la province de l'Alberta en tant que membre, changer le nom de l'Office qui deviendrait « Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC) » et permettre aux organisations de l'industrie de nommer des membres autres que des producteurs au conseil d'administration de l'Office.



Office canadien de commercialisation des œufs (OCCO)

En 2004, l'OCCO a fait circuler l'ébauche de l'Accord fédéral-provincial-territorial (AFPT) renouvelé aux signataires afin qu'ils émettent leurs commentaires. À ce moment-là, les trois signataires de la Saskatchewan ont déclaré qu'ils ne signeraient pas un nouvel AFPT comportant la nouvelle méthode de contingentement proposée par l'OCCO. Le gouvernement de la Saskatchewan a contesté cette section, déclarant qu'elle ne respectait pas les exigences de la *Loi sur les offices des produits agricoles*, notamment qu'elle ne tenait pas compte du principe de l'avantage comparé de production. En 2005, cette objection a été présentée devant la Cour fédérale, ce qui a mis fin à l'élaboration de l'AFPT.



Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD)

L'OCCD fait encore face à des problèmes internes relatifs à sa méthode de contingentement. Ces problèmes, qui durent depuis 2004, ont retardé la finalisation du renouvellement de l'AFP dont est responsable l'Office.

En février 2005, l'Office a formé un comité de contingentement qui est responsable d'examiner les critères établis dans la Proclamation de l'OCCD et d'élaborer une nouvelle politique pour établir le contingent commercial. En juin, le comité a terminé son travail et en a fait rapport au conseil d'administration de l'Office à des fins d'examen. Le conseil d'administration n'a pu arriver à un consensus sur les recommandations du comité. À l'automne 2005, l'OCCD a entamé un processus de médiation pour tenter de régler cette question.

Si une entente est conclue sur l'adoption d'une méthode acceptable de contingentement, l'Office pourra enfin se concentrer sur le renouvellement de l'AFP.

APPLICATION DE LA LOI SUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES (LCPA)

En 2005, le Conseil a lancé un projet important pour améliorer l'efficacité de l'application de la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* (LCPA).

La *Loi* permet au gouvernement fédéral de déléguer des pouvoirs aux commissions et aux offices provinciaux, qui à leur tour réglementent le commerce intraprovincial, interprovincial et d'exportation.

Le projet a pour but :

- de rationaliser la procédure administrative servant à modifier les ordonnances, les règlements et la LCPA;
- de faciliter la capacité de suivre l'évolution d'un dossier donné; et
- de connaître l'état actuel de tous les décrets de délégation de pouvoirs de la LCPA et de tous les offices provinciaux exerçant des pouvoirs fédéraux qui leur ont été délégués.

Le Conseil a créé une base de données qui englobe l'ensemble des ordonnances et règlements pris en vertu de la LCPA. Cette base est utile quand vient le temps de retrouver et d'utiliser de l'information pour établir un rapport détaillé. Grâce à la collaboration de toutes les régies agroalimentaires provinciales, la base de données contient de l'information portant sur les décrets de délégation de pouvoirs, les règlements et les ordonnances en général et leurs modifications, les coordonnées des personnes-ressources de la régie agroalimentaires et de l'office de commercialisation de chaque province, et des extraits de la *Gazette du Canada* en plus de permettre d'accéder directement à tous les documents législatifs qui se rattachent à la LCPA.

AU-DELÀ DES FRONTIÈRES CANADIENNES

Le Conseil a participé à un certain nombre de forums et d'ateliers internationaux sur la volaille pour élargir les connaissances des tendances et des développements dans les secteurs de la volaille et du bœuf. En tant que nation productrice de denrées alimentaires, le Canada vise avant tout à assurer la mise en place de règles et de pratiques commerciales sensées et équitables, et à faire le nécessaire pour que le secteur de l'agriculture canadienne soit prêt à réagir à tout problème éventuel lié à la santé des animaux.

À l'*International Poultry Exposition* (salon international de la volaille) d'Atlanta, qui s'est déroulée en janvier, on a discuté des changements technologiques et des enjeux auxquels fait face l'industrie avicole et ovicole. En février, à l'*Agricultural Outlook Forum* (forum sur les perspectives de l'agriculture) du département de l'Agriculture des États-Unis, on a traité le thème « Science, aux politiques et aux marchés - à l'horizon ». L'événement a mis l'accent sur les divers effets positifs que



EN TANT QUE NATION
PRODUCTRICE DE DENRÉES
ALIMENTAIRES, LE CANADA
VISE AVANT TOUT À ASSURER
LA MISE EN PLACE DE
RÈGLES ET DE PRATIQUES
COMMERCIALES SENSÉES ET
ÉQUITABLES, ET À FAIRE LE
NÉCESSAIRE POUR QUE LE
SECTEUR DE L'AGRICULTURE
CANADIENNE SOIT PRÊT À
RÉAGIR À TOUT PROBLÈME
ÉVENTUEL LIÉ À LA SANTÉ DES
ANIMAUX.

peuvent avoir la science et la technologie sur la productivité agricole, la nutrition, la santé et l'environnement. On y a également abordé les questions liées aux flambées d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et de grippe aviaire (GA), leurs répercussions, ainsi que la prévention et la gestion de flambées éventuelles.

L'Ave Expo Americas qui s'est tenue en août au Brésil a souligné encore une fois la croissance soutenue de la production sud-américaine de la volaille, plus particulièrement des exportations du Brésil. Le premier International Aviculture Forum (forum international sur l'aviculture) a traité de nutrition de la volaille, de biosécurité, de GA, et de gestion et du bien-être des animaux.

Le commerce international de la volaille et des produits avicoles a été touché par la découverte de diverses souches de GA chez les troupeaux sauvages et domestiques. Les préoccupations liées au transfert possible entre humains d'une souche dérivée de GA ont provoqué autour du monde un état d'anxiété au sujet de la probabilité d'une pandémie humaine de grippe.

Les décisions en matière de politique commerciale de la Russie (contingents d'importation) et de l'Union Européenne [teneur en sels de la volaille] ont eu une incidence négative sur les principaux exportateurs de volaille, ce qui a nui aux prix de la volaille à l'échelle internationale. Les producteurs, transformateurs, distributeurs, détaillants et consommateurs du Canada en ont aussi ressenti les effets. Ces expériences ont mis en évidence l'importance de maintenir des relations de travail étroites avec les intervenants de la chaîne d'approvisionnement pour que le Canada produise des aliments sains, vendus en quantité suffisante pour répondre à la demande, et ce, à des prix raisonnables.

INITIATIVES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION

Le Conseil a continué à fournir d'excellents produits de communication pour informer ses membres, son personnel et les partenaires et intervenants de l'industrie, et leur faire part des plus récents événements.

Bulletin Focus

Publié huit fois par année, le bulletin *Focus* du Conseil fournit aux lecteurs intéressés de l'information précieuse et à jour. Il traite surtout des affaires du Conseil et des nouvelles des offices, en plus d'offrir un survol des nouvelles internationales, de l'industrie et du portefeuille.

Site Web

Les commentaires constructifs des utilisateurs ont beaucoup aidé le Conseil à mettre à jour son site Web, le rendant plus convivial et informatif. Les pages « Contactez-nous » qui affichent des liens aux offices de commercialisation de la gestion de l'offre et aux gouvernements provinciaux ainsi que la page d'accueil du Conseil sont celles qui ont reçu le plus de « visites » en 2005. Pour simplifier l'accès à l'information, le site comporte maintenant une page intitulée « Manuel de données » et un nouveau lien graphique vers la page des allocutions.

Manuel de données

Le Conseil a publié l'édition de 2004 de l'*Industrie canadienne de la volaille et des œufs* en septembre 2005. Ce manuel complet fournit un large éventail de faits et de données statistiques sur l'industrie de la volaille et des œufs. Le manuel est reconnu comme un outil pratique dans ces secteurs, dans le milieu universitaire, dans les ministères et parmi les autres groupes concernés.

ÉTAT DE L'INDUSTRIE

REVUE DES OFFICES

Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD)

Beaucoup de travail a été accompli dans le cadre du programme de salubrité alimentaire à la ferme de l'Office. L'examen technique mené par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) en 2005, qui visait à établir la cohérence du programme avec les principes du programme Analyse des dangers et maîtrise des points critiques (connu sous le nom de « HACCP » en anglais), a porté ses fruits.

L'Office a joué un rôle important dans la promotion de la valeur nutritive du dindon auprès des Canadiens. La longue période de stagnation de la demande est révolue grâce à la croissance importante de la consommation, aux produits plus élaborés et à plusieurs initiatives de commercialisation du prêt-à-manger.

En 2004, l'industrie de la transformation a approché l'OCCD, lui demandant un approvisionnement supplémentaire pour lancer un nouveau sandwich à la dinde au menu des restaurants McDonald's. Ainsi, la consommation globale de sous-marins et de sandwichs deli a grimpé dans les restaurants canadiens à service rapide en 2005. Cela est de bon augure pour la consommation, la production et les activités de transformation.

Les questions de contingentement continuent cependant à préoccuper l'Office, si l'on s'en tient au rapport de décembre 2004 qu'a déposé le comité des plaintes du Conseil. La plainte des signataires de la Colombie-Britannique contestait les politiques de contingentement de l'OCCD. L'Office a réagi en formant trois sous-comités ayant pour mandat de définir et de mesurer les critères énoncés à l'article 4 de la *Proclamation* et d'expliquer comment ils s'appliqueraient à un nouveau système de contingentement.

BEAUCOUP DE TRAVAIL A ÉTÉ ACCOMPLI DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SALUBRITÉ ALIMENTAIRE À LA FERME DE L'OFFICE ... L'OFFICE A JOUÉ UN RÔLE IMPORTANT DANS LA PROMOTION DE LA VALEUR NUTRITIVE DU DINDON AUPRÈS DES CANADIENS.



En juillet, les administrateurs de l'OCCD ont accepté les recommandations du comité de contingentement de l'Office. Ils ont établi un contingent pour la période de contrôle de 2005–2006. Toutefois, cette mesure a provoqué une autre plainte déposée devant le Conseil. Cette fois, elle touche à la méthode de contingentement de l'Office et au règlement sur le contingentement proposé.

Le personnel du Conseil a mené une enquête sur la question et a présenté son rapport aux membres du Conseil. Après examen des documents justificatifs, des explications de l'Office et du rapport d'enquête du personnel sur la plainte, le Conseil a refusé d'approuver au préalable le règlement sur le contingentement pour 2005–2006. Conscient de l'importance de sa position et de son incapacité à établir un règlement sur le contingentement acceptable, l'OCCD a embauché un médiateur pour l'aider à trouver des issues favorables.

Le Conseil continue à coopérer avec l'OCCD et ses membres afin de faire avancer cette affaire.

L'OFFICE A MONTRÉ SA DÉTERMINATION À ÉTABLIR LES VOLUMES APPROPRIÉS DE PRODUCTION POUR CHAQUE PÉRIODE EN UTILISANT DES INDICATEURS DE MARCHÉ CRÉDIBLES, COMME LES VOLUMES D'IMPORTATION, LES STOCKS ENTREPOSÉS ET LES PRIX DE GROS, POUR ÉVENTUELLEMENT METTRE FIN AUX PRÉOCCUPATIONS DES TRANSFORMATEURS.

Producteurs de poulet du Canada (PPC)

Les PPC continuent à surveiller les questions clés qui touchent à l'industrie canadienne du poulet, comme la préférence des consommateurs canadiens pour le poulet, les perceptions concernant la salubrité et la qualité des aliments et les programmes de soin des animaux de ferme. Un projet pilote sur le soin des animaux a été lancé afin d'élaborer un programme global associé à la production canadienne du poulet. Les PPC collaborent aussi avec leurs partenaires des industries pour favoriser la biosécurité au sein du programme de salubrité alimentaire à la ferme, appelé *Salubre, plus salubre, encore plus salubre*, et ainsi assurer la mise en place d'excellentes procédures de sécurité alimentaire et de systèmes normalisés de sécurité alimentaire, dans les fermes canadiennes.



Même si l'on constate des progrès dans l'amélioration du processus d'établissement des contingents, le conseil d'administration des PPC concentre aussi son attention sur d'autres améliorations. Le Conseil a été encouragé par l'empressement des PPC à discuter ouvertement des améliorations. L'Office a montré sa détermination à établir les volumes appropriés de production pour chaque période en utilisant des indicateurs de marché crédibles, comme les volumes d'importation, les stocks entreposés et les prix de gros, pour éventuellement mettre fin aux préoccupations des transformateurs.

En avril 2005, le CCTOV a déposé une plainte à l'égard du contingent établi pour la période A-66 par les PPC, et aussi de l'ensemble de son processus d'établissement des contingents. Le Conseil a abordé cette plainte en deux étapes. D'abord, le CCTOV et le personnel de direction des PPC ont tous deux accepté de rencontrer le Conseil pour lui présenter leurs points de vue sur le contingent proposé pour la période A-66. Le Conseil a ensuite rencontré le conseil d'administration des PPC pour discuter des préoccupations du CCTOV. Les réunions ont servi de forum à toutes les parties pour exprimer leurs inquiétudes et discuter d'éventuelles améliorations au processus.

En début novembre, le CCTOV a déposé une seconde plainte devant le Conseil, à l'égard cette fois de la décision des PPC au sujet des contingents pour la période A-70, lui demandant de trouver des solutions aux questions qui reviennent périodiquement en rapport avec le système actuel. La présidente du Conseil a rencontré les membres du personnel clés du CCTOV et des PPC pour discuter de la situation. Il en est ressorti plusieurs suggestions touchant l'amélioration du processus d'établissement des contingents et l'élaboration d'un plan d'action.

Les PPC ont accepté de former un groupe de travail avec le CCTOV. Son mandat est de définir les plus importants indicateurs des marchés à prendre en considération pour établir les contingents, et ensuite d'analyser ces indicateurs sous tous les angles. Le Conseil félicite les parties d'adopter cette approche commune pour régler leurs différends, et suivra avec intérêt l'évolution des efforts du groupe de travail.

Office canadien de commercialisation des œufs (OCCO)

L'OCCO a modifié son *Plan de marketing et de nutrition*. Par ce plan, l'OCCO vise à accroître la consommation d'œufs en promouvant leurs effets bénéfiques pour la santé. En collaboration avec médecins, diététistes et éducateurs, l'Office a tenté d'améliorer la perception qu'ont les patients et le public en général à l'égard de la consommation d'œufs.

L'Office a également mis à jour son enquête sur le coût de production. La dernière enquête date de 1999. L'OCCO et l'office de commercialisation des œufs de chacune des provinces utilisent la formule de calcul des coûts de production pour déterminer le prix au producteur ainsi que la valeur de rachat



L'OFFICE A AMORCÉ L'ANNÉE
DANS UNE BONNE POSITION
FINANCIÈRE. EN RAISON
DES PRIX PEU ÉLEVÉS DES
ŒUFS DE DÉCOQUILLAGE
QUI SONT INFLUENCÉS PAR
LES PRIX AUX ÉTATS-UNIS,
ET DES VOLUMES IMPRÉVUS
DE PRODUITS INDUSTRIELS
EXCÉDENTAIRES, L'OFFICE
A DÛ DEMANDER UNE
AUGMENTATION DE SES
PRÉLÈVEMENTS POUR
LES QUATRE DERNIERS
MOIS DE L'ANNÉE.

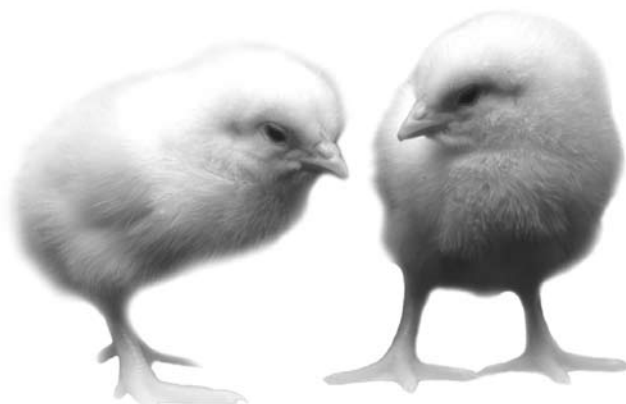
intégrée dans le programme des produits industriels de l'Office. Cette nouvelle enquête consiste à actualiser les indicateurs de productivité, par exemple, le taux de ponte et de conversion alimentaire. Le travail préliminaire, y compris la réalisation de questionnaires et la méthode d'échantillonnage, a été complété en début 2005. Les entrevues à la ferme ont eu lieu à l'été et à l'automne, et le rapport final a été rédigé à la fin de 2005. La version définitive devrait être présentée au conseil d'administration de l'OCCO au cours de la réunion de l'Office en mars 2006. Le vice-président du Conseil, Ron O'Connor, a siégé à titre d'observateur au comité.

L'Office a amorcé l'année dans une bonne position financière. En raison des prix peu élevés des œufs de décoquillage qui sont influencés par les prix aux États-Unis, et des volumes imprévus de produits industriels excédentaires, l'Office a dû demander une augmentation de ses prélèvements pour les quatre derniers mois de l'année.

L'Office continue à mener des vérifications auprès des producteurs d'œufs pour veiller à ce qu'ils appliquent le programme de salubrité des aliments de l'Office appelé *Propreté d'abord—Propreté toujours*[®]. Ce programme HACCP est dispensé par les inspecteurs de l'Office sur le terrain et concerne les producteurs d'œufs réglementés. Il évalue les fermes en fonction des critères visés. L'Office applique son programme de salubrité des aliments à la ferme depuis 1989.

L'Office est aussi en train d'élaborer un programme de salubrité des aliments à la ferme pour les producteurs de poulettes. Ce programme ressemblera au programme *Propreté d'abord—Propreté toujours*[®] et devrait être opérationnel en 2006.

Les signataires de la Saskatchewan et trois fermes ovocoles de la Saskatchewan ont déposé devant la Cour fédérale une demande d'examen judiciaire des contingents provinciaux établis au moyen du règlement sur le contingentement de l'OCCO pour la période du 26 décembre 2004 au 31 décembre 2005. Les parties de la Saskatchewan avaient déposé une demande d'examen judiciaire semblable en 2004 concernant la période de contingentement du 1^{er} août au 25 décembre 2004. La Cour fédérale a réuni les deux demandes d'examen et a fixé les audiences pour le début de 2006.



[®] Marque déposée de l'Office canadien de commercialisation des œufs

Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair (OCCOIPC)

L'Office a poursuivi ses discussions avec les Alberta Hatching Egg Producers (producteurs d'œufs d'incubation de l'Alberta) pour les amener à adhérer de nouveau à l'Office. Les producteurs de l'Alberta se sont séparés de l'Office en décembre 2004. L'Office a également discuté avec les producteurs de la Saskatchewan et du Nouveau-Brunswick pour les encourager à adhérer à l'Office.

L'Office a axé ses efforts sur le renouvellement de l'AFP. Le comité responsable de cet accord s'est réuni en juin pour examiner la version préliminaire de l'AFP, l'annexe A - *Proclamation* et l'annexe B - *l'Entente opérationnelle*.

Le travail sur l'AFP et les annexes qui s'y rattachent a été complété. En 2006, l'OCCOIPC fera parvenir l'AFP modifié à tous les signataires pour qu'ils expriment leurs commentaires.

L'Office a renforcé l'aspect de la biosécurité de son programme HACCP— le Programme canadien d'assurance de la qualité des œufs d'incubation (PCQOI®). L'examen technique initial du Programme a été effectué par l'ACIA en 2005. Dans le cadre du Programme, les exploitants d'œufs d'incubation de poulet à chair font l'objet de vérifications en fonction des bonnes pratiques de production et des points de contrôle essentiels. Le Programme compte trois points de contrôle essentiels : la médication utilisée, le tri des œufs d'incubation et l'entreposage de tous les œufs d'incubation destinés aux postes de classement d'œufs enregistrés au fédéral. L'ACIA réexaminera les changements en 2006.

Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie (OCRMPBB)

En mars 2005, le Conseil a approuvé au préalable la première Ordonnance canadienne sur les redevances à payer de l'Office. Les redevances nationales, fixées à un dollar par tête, sont perçues sur la commercialisation interprovinciale des bovins de boucherie. Quatre provinces (C.-B, Alb., Sask., N.-B.) perçoivent les redevances à payer en fonction des accords signés. Les autres provinces perçoivent les redevances sur une base facultative et les remettent à l'Office pour soutenir la promotion, la recherche et les activités axées sur ses plans de développement des marchés. L'Office poursuit son travail avec ses homologues provinciaux pour mettre en application le système national de perception des prélèvements en fonction des accords signés.

L'Office a entrepris des efforts pour rédiger et finaliser les documents requis qui serviront à établir un prélèvement sur l'importation de bovins de boucherie, de bœuf et de produits du bœuf. Le personnel de l'Office a aussi étudié la possibilité de percevoir une redevance sur les exportations.



QUESTIONS DE L'HEURE DANS L'INDUSTRIE

Les quatre offices nationaux de commercialisation de la gestion de l'offre ont coordonné leurs efforts dans des secteurs d'intérêt commun. Le cycle de négociations commerciales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la coordination de l'industrie et du gouvernement pour faire face à la flambée de GA étaient deux des questions de l'heure. L'ESB et son impact sur le commerce sont toujours un problème pour l'industrie du bœuf à l'échelle mondiale.

LA SIXIÈME CONFÉRENCE
MINISTÉRIELLE DE L'OMC
À HONG KONG A FAIT
PROGRESSER PLUSIEURS
QUESTIONS CLÉS. TOUS LES
PARTICIPANTS ONT TOUTEFOIS
RECONNU QU'IL RESTE
ENCORE PLUSIEURS DÉTAILS À
RÉGLER EN 2006.

Négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

Durant le cycle de négociations à Doha, l'intention de réaliser des progrès ambitieux a suscité des négociations extrêmement animées au sein de l'OMC. L'objectif était de trouver des solutions aux problèmes structurels et de préciser le niveau d'ambition en préparation à la conférence ministérielle qui a eu lieu à Hong Kong en décembre.

La sixième conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong a fait progresser plusieurs questions clés. Tous les participants ont toutefois reconnu qu'il reste encore plusieurs détails à régler en 2006. De concert avec les politiciens du Canada et les négociateurs commerciaux, les représentants de l'industrie canadienne de la volaille et des œufs ont déployé des efforts pour renforcer leur position, à l'effet qu'il ne faut pas réduire les niveaux des droits hors contingent ni augmenter les niveaux minimum d'accès.



La grippe aviaire (GA)

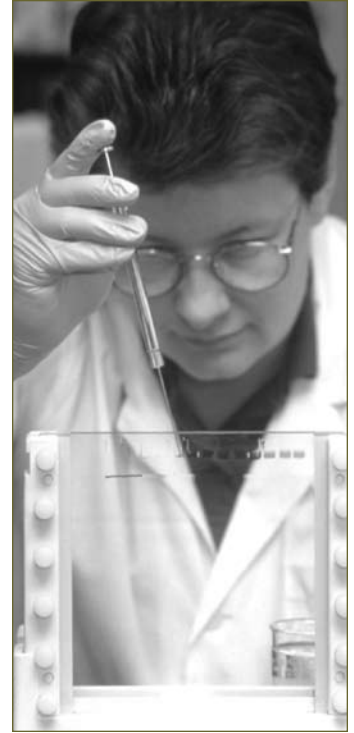
La GA demeure une préoccupation universelle de première importance en raison des souches hautement pathogènes du virus H5 qui ont été observées. En novembre, l'industrie canadienne de la volaille et des œufs a été mise en état de grande alerte car on a détecté une souche faiblement pathogène du virus grippal aviaire H5 sur une ferme commerciale de la Colombie-Britannique où on fait l'élevage du canard. La mise en quarantaine rapide que s'est imposée le producteur et la décision de l'industrie et du gouvernement d'abattre le troupeau touché a évité une crise à l'échelle de l'industrie semblable à celle que l'on a vécu en 2004, au moment de la découverte d'un cas de GA dans la vallée du Fraser. La réaction rapide et les mesures de suivi ont permis à l'ACIA et au ministère de l'Agriculture et des Terres de la Colombie-Britannique de déclarer les fermes avicoles de deux zones de surveillance de la vallée du Fraser exemptes de GA. Ces zones de surveillance et les mises en quarantaine connexes ont ultérieurement été levées.

Les offices nationaux et le CCTOV poursuivent leur travail avec l'ACIA pour élaborer un ensemble efficace et efficient de protocoles sur la GA. L'industrie a embauché un coordonnateur pour assurer la liaison avec l'ACIA et Agriculture et Agroalimentaire Canada. Le coordonnateur se concentrera sur des projets comme une indemnisation, un programme d'abattage préventif et une gestion générale des situations d'urgence. Il travaillera également avec les gouvernements pour mettre en œuvre un plan national d'intervention d'urgence en cas de maladies provenant d'animaux venant de l'étranger.

L'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)

Depuis la confirmation de la présence d'ESB au Canada en 2003, le gouvernement fédéral travaille en étroite collaboration avec l'industrie canadienne du bovin d'afin d'améliorer la situation à laquelle elle fait face. Le Canada a surpassé l'objectif qu'il s'était fixé pour 2005 en matière de dépistage de l'ESB. De janvier à juin, 32 363 échantillons ont été prélevés et testés dans le réseau des laboratoires provinciaux et fédéraux du Canada.

À la suite d'une décision prise en décembre 2004 consistant à autoriser l'entrée d'un large éventail de viande de bœuf et de produits de bœuf en provenance de bovins canadiens de tout âge à Cuba, le gouvernement cubain a annoncé en mars que le Canada avait été approuvé en tant que source de bovins vivants. Par ailleurs, les États-Unis ont ouvert leur frontière à quelques classes de bovins vivants en provenance du Canada et à une liste élargie de produits de bœuf, y compris la viande de bœuf non désossée d'animaux de moins de 30 mois. En décembre, le Japon a décidé de rouvrir son marché au bœuf canadien pour les bovins de moins de 21 mois dont l'âge a été vérifié, après que les évaluations du risque et les procédures administratives finales auront été complétées.





PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Conseil a pris part à des discussions constructives visant à élaborer sa vision stratégique pour 2006–2009 avec les offices nationaux et les intervenants qui ont présenté leurs plans et priorités de même que leurs principales préoccupations. Dans le cadre de la séance de planification stratégique du Conseil qui a eu lieu à l'automne, une analyse environnementale de la conjoncture de l'industrie avicole et ovoicole canadienne a été présentée, ainsi qu'un aperçu national et international de l'industrie agricole et agroalimentaire du Canada.

La séance de planification stratégique a fourni au Conseil un portrait précis de son rôle et de ses responsabilités en matière de supervision d'un système efficace et durable de gestion de l'offre au Canada. La séance a mis en évidence l'évolution de l'industrie de la volaille et des œufs, les répercussions incertaines que les négociations commerciales internationales pouvaient avoir sur ce secteur et l'image d'une industrie davantage orientée sur le consommateur et qui serait axée sur les principes d'innovation, d'efficacité et de chaîne de valeur.

Pour le futur, le Conseil a cerné les priorités fondamentales de même que les défis à relever dans l'industrie de la volaille et des œufs. Le Conseil juge les points suivants prioritaires :

- travailler avec les offices et les régies agroalimentaires provinciales pour faire progresser le renouvellement des AFP de la volaille et des œufs;
- renforcer son rôle de supervision, en veillant à ce que les offices nationaux opèrent en conformité avec le cadre réglementaire et législatif et le pouvoir qui leur a été accordé;
- améliorer les communications avec les offices nationaux et les intervenants de l'industrie, et encourager le dialogue entre les intervenants clés pour favoriser une coopération efficace;
- continuer à organiser des activités, des conférences et des ateliers qui traitent des questions courantes et des nouvelles d'intérêt national et international liées aux secteurs de la volaille et des œufs pour fonder une industrie axée sur le savoir; et
- renforcer l'administration interne à l'aide de méthodes de gestion saines qui permettent au Conseil de surveiller son rendement en fonction de ses objectifs stratégiques.

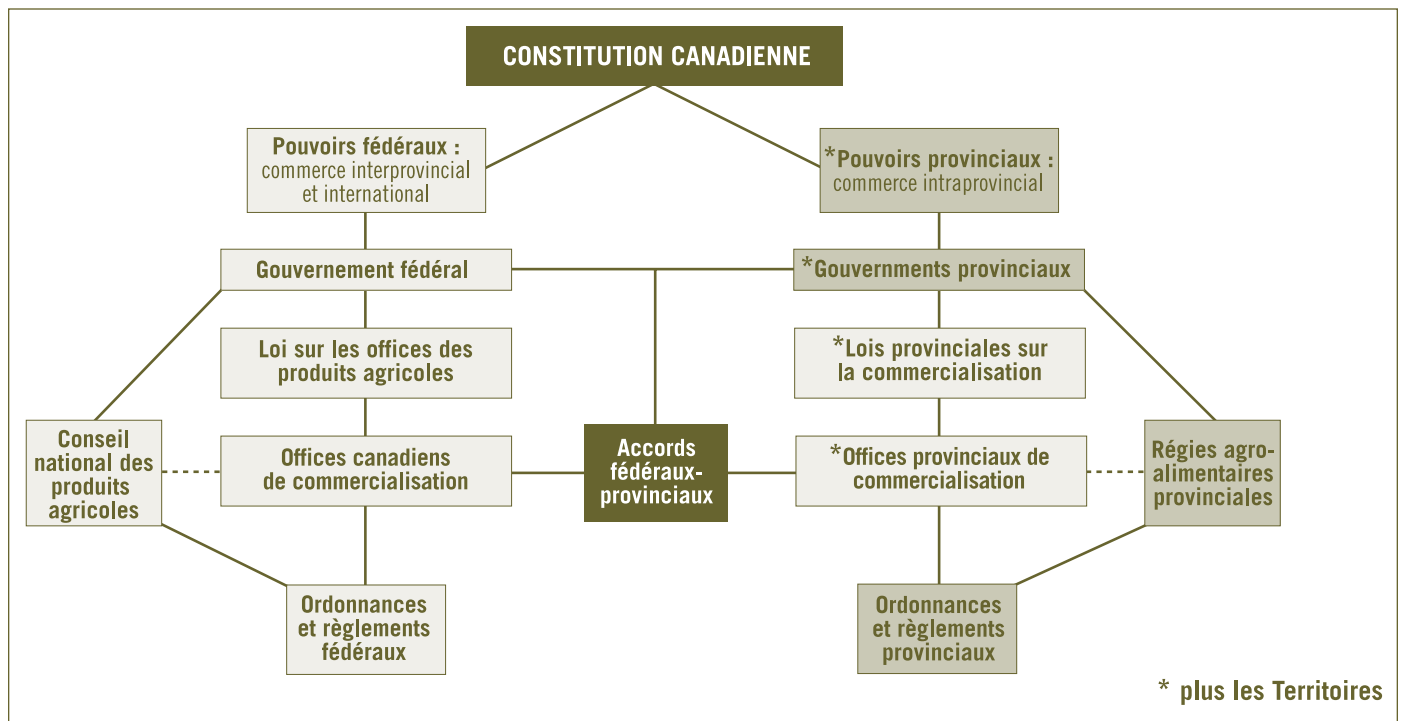
Le Conseil a conscience qu'il ne sera pas facile d'accomplir ces priorités stratégiques. Néanmoins, il est optimiste face à un futur prometteur et excitant. Il est prêt, confiant et aussi assuré d'avoir l'appui de ses membres, du personnel, des offices nationaux et des partenaires de l'industrie.

CADRE LÉGISLATIF

Selon la *Constitution* du Canada, l'agriculture est divisée en deux compétences : la compétence fédérale qui traite de la commercialisation sur le marché interprovincial et dans le commerce d'exportation, et la compétence provinciale qui traite de la commercialisation intraprovinciale. Tout programme national doit respecter ces deux compétences distinctes bien qu'indissociables. Conformément à la *Constitution*, le gouvernement fédéral et chaque province mettent en place un cadre au sein de leur propre compétence et selon leur pouvoir. Structurellement, les composantes parallèles des cadres sont similaires même si, au niveau provincial, il peut y avoir quelques caractéristiques distinctes pour chaque province.

Le système de gestion de l'offre tient compte de quatre fondements juridiques clés.

- La *Loi sur les offices des produits agricoles* (LOPA) permet aux groupes de producteurs d'établir des offices nationaux de commercialisation.
- Les proclamations fédérales établissent chacun des offices nationaux de commercialisation.
- La législation provinciale et territoriale régit les offices de producteurs et les régies agroalimentaires.
- Les accords fédéraux-provinciaux-territoriaux fournissent les détails concernant le fonctionnement du système en établissant des méthodes d'opération pour chaque office national de commercialisation.



COORDONNÉES DES INTERVENANTS ET PERSONNES-RESSOURCES

Office canadien de commercialisation des œufs

Téléphone : (613) 238-2514

Site Web : www.canadaegg.ca

Personne-ressource : M. Laurent Souigny, président
M. Tim Lambert, directeur exécutif

Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles

Téléphone : (613) 724-6605

Site Web : www.cpepc.ca

Personne-ressource : M. Shelly Mandell, président
M. Robin Horel, président et chef de la direction

Producteurs de poulet du Canada

Téléphone : (613) 241-2800

Site Web : www.chicken.ca

Personne-ressource : M. David Fuller, président
M. Mike Dungate, directeur général

Association canadienne des surtransformateurs de volailles

Téléphone : (613) 738-1175

Site Web : www3.sympatico.ca/fppac

Personne-ressource : M. Ross MacLeod, président
M. Robert DeValk, directeur général

Office canadien de commercialisation du dindon

Téléphone : (905) 812-3140

Site Web : www.canadianturkey.ca

Personne-ressource : M. Brent Montgomery, président
M. Phil Boyd, directeur exécutif

Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair

Téléphone : (613) 232-3023

Site Web : www.cbhema.com

Personne-ressource : M. Ed de Jong, président
M. Errol Halkai, directeur exécutif

Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie

Téléphone : (403) 275-8558

Site Web : www.cattle.ca/nco/checkoff.htm

Personne-ressource : M. Marlin Beaver, président
M. Rob McNabb, directeur général

PERSONNES-RESSOURCES DES RÉGIES AGROALIMENTAIRES PROVINCIALES

British Columbia Farm Industry Review Board

Téléphone : (250) 356-8945

Site Web : www.firb.gov.bc.ca

Personne-ressource : M. Richard Bullock, président
M. Jim Collins, directeur général

Alberta Agricultural Products Marketing Council

Téléphone : (780) 427-2164

Site Web : www1.agric.gov.ab.ca

Personne-ressource : M. Don Macyk, président
M. Jackson Gardner, directeur général

Saskatchewan Agri-Food Council

Téléphone : (306) 787-8530

Site Web : www.agr.gov.sk.ca/agrifood

Personne-ressource : M. Garf Stevenson, président
Mme Joy Smith, analyste politique sénior

Conseil manitobain de commercialisation des produits agricoles

Téléphone : (204) 945-4495

Site Web : [web2.gov.mb.ca/agriculture/programs/
index.php?name=aaa31s02](http://web2.gov.mb.ca/agriculture/programs/index.php?name=aaa31s02)

Personne-ressource : M. David Gislason, président
M. Gordon Mackenzie, directeur

Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario

Téléphone : (519) 826-4220

Site Web : [www.omafra.gov.on.ca/english/
farmproducts/index.html](http://www.omafra.gov.on.ca/english/farmproducts/index.html)

Personne-ressource : M. Dave Hope, président
Mme Arva Machan, directrice générale

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Téléphone : (514) 873-4024

Site Web : www.rmaa.q.gouv.qc.ca

Personne-ressource : M. Marc A. Gagnon, président
Mme Lise Bergeron, vice-présidente

Nova Scotia Natural Products Marketing Council

Téléphone : (902) 893-6511

Site Web : www.gov.ns.ca/nsaf/npmc

Personne-ressource : M. Dave Davies, président
Mme Elizabeth (Liz) Crouse, directrice générale

Commission de commercialisation des produits de ferme du Nouveau-Brunswick

Téléphone : (506) 453-3647

Site Web : www.gnb.ca

Personne-ressource : M. Hazen Myers, président
M. Robert Goggin, directeur général

Newfoundland and Labrador Farm Industry Review Board

Téléphone : (709) 729-3799

Personne-ressource : M. Martin J. Hammond, président
M. Reg King, coordonnateur

Prince Edward Island Marketing Council

Téléphone : (902) 368-5626

Personne-ressource : M. Allison Ellis, président
M. Murray Myles, agent

Northwest Territories Agricultural Products Marketing Council

Téléphone : (867) 873-7383

Personne-ressource : M. Doug Doan, président
M. John Colford, conseiller

